



verbierfestival

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2018 - 2019

1. Modalité de commande des billets

Le client n'est pas limité dans le nombre de billets qu'il souhaite acheter au tarif normal.

De manière générale, aucune réduction n'est accordée en catégorie « Premium ».

Les commandes sont traitées par le Verbier Festival, selon leur ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

La réservation pour les groupes est ouverte à compter de la date d'ouverture de la billetterie tout public aux conditions prévues pour les billets à l'unité. Pour toute demande réservations d'un groupe supérieur à 10 personnes, l'organisateur peut contacter directement le service billetterie du Verbier Festival afin de discuter des conditions spéciales pour l'accueil de ce groupe.

2. Prix et paiement

Les prix sont indiqués en CHF (francs suisses) et s'entendent TVA 2,5% incluse.

Les prix sont indiqués sur la base des tarifs normaux en vigueur au moment de la commande. Le Verbier Festival se réserve le droit de modifier les prix des spectacles à tout moment.

Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des commandes ayant été préalablement confirmées.

Les billets à tarif réduit ou les offres tarifaires proposées par nos partenaires ne sont pas cumulables.

Le tarif « Bagnard » est réservé aux résidents permanents de la Commune de Bagnes. Il offre une réduction de 40% sur les catégories A à C de la salle des Combins et en Numéroté 1 sur les concerts de l'Eglise. Aucune réduction n'est accordée pour les concerts non-numérotés à la Salle des Combins et à l'Eglise. Ce tarif est applicable sur un billet par personne et par concert, dans la limite des places disponibles et non-cumulable avec tout autre avantage.

Une attestation de résidence principale 2018-2019 est à fournir lors de la commande par téléphone, par correspondance ou par internet. Le tarif réduit s'applique aux étudiants, apprentis, personnes en formation, ainsi qu'aux enfants de moins de 16 ans. Le billet est au tarif unique de CHF 25.-, excepté en catégories Premium et A. Une pièce de légitimation est à fournir lors de la commande par téléphone, par correspondance ou par internet.

Les frais de gestion et d'envoi s'élèvent à CHF 6.- pour tout envoi de billets par courrier postal.

Pour les commandes effectuées par internet ou envoyées électroniquement, aucun frais d'envoi n'est appliqué.

Les modes de règlements suivants sont acceptés :

- Cartes de crédit : Mastercard, Visa, American Express
- Virements bancaires et postaux : sur le compte de la Fondation du Verbier Festival (e-Banking ou bulletin de versement)
- Bons cadeaux du Verbier Festival
- En espèces aux guichets de la billetterie durant le Festival

En ligne, le paiement est réalisé conformément aux conditions générales du système de paiement Saferpay.

Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement.

Cette sécurité est assurée par le protocole SSL2 et certifiée conforme selon le Payment Card Industry.

Dès lors que les billets ont été facturés, aucune modification ni remboursement ne sera accepté.

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé par le Verbier Festival.

Tous frais bancaires sont à la charge de l'acheteur.

3. Exécution de la commande

Pour les commandes passées par correspondance, la vente pourra porter sur des places de catégories immédiatement inférieures ou supérieures, s'il n'y a plus de places disponibles dans la catégorie initialement demandée par le client, sous réserve de son accord préalable.

Dans ce cas, et pour mieux satisfaire les demandes, le Verbier Festival conseille aux clients ayant opté pour un règlement par virement d'attendre la confirmation de leur réservation avant de procéder au transfert. Pour les paiements effectués par carte bancaire, le débit sera automatiquement modifié.

Dans l'hypothèse où le client ayant passé commande ne reçoit pas de réponse dans un délai de 3 semaines suivant l'envoi de sa commande, il devra s'adresser par téléphone au Verbier Festival au +41 (0)848 771 882.

4. Changement de programme

La programmation étant établie longtemps à l'avance, le Verbier Festival se réserve le droit de modifier le programme ou la distribution en cas de nécessité, ou dès lors que les conditions ne sont pas réunies pour permettre de présenter le concert prévu. Ces changements ne donneront droit à aucun remboursement.

Seule l'annulation définitive d'un concert, du fait du Verbier Festival, peut donner droit à un remboursement des billets. La valeur faciale du billet payé par le client sera remboursée sur demande de l'intéressé sur présentation du billet et dans un délai d'un mois à compter de la date du concert et sur présentation du billet complet et des coordonnées bancaires.

Si le concert doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le billet ne sera pas remboursé.

5. Distribution des billets

Les billets peuvent être :

- Expédiés par voie postale lorsqu'ils sont commandés par téléphone ou par correspondance
- Imprimés à domicile par le client dans le cas d'une commande en ligne. Ces derniers doivent être imprimés sur papier A4 blanc, lisibles et non souillés
- Téléchargés sur un téléphone portable par le client dans le cas d'une commande en ligne. Vous devrez alors présenter votre téléphone allumé avec le Mobile-Ticket à l'entrée de la salle
- Délivrés aux guichets de la billetterie durant le Festival

Nota bene : les commandes de billets effectuées 10 jours avant le début du Festival ne sont plus envoyées, mais à retirer à la billetterie principale du Verbier Festival dès son ouverture.

Les billets seront émis dès réception du paiement et envoyés par courrier simple à l'adresse indiquée au moment de la commande. Le Verbier Festival ne saurait être tenu responsable de la perte, du vol ou du retard dans l'acheminement des billets.

Tout changement d'adresse postale ou d'adresse électronique doit être signalé par écrit à l'adresse suivante :

Billetterie du Verbier Festival – Rue Jean-Jacques Rousseau 4 – 1800 Vevey - Suisse.

Tout billet n'ayant pu être acheminé du fait d'un changement d'adresse non signalé ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes qui ont été versées.

Duplicata : en cas de perte ou de dommage sur vos billets, des duplicatas peuvent être émis en contactant directement notre service de billetterie.

A noter que chaque duplicata annule définitivement le billet original, et ne pourrait donc en aucun cas passer le contrôleur d'accès en salle.

6. Conditions d'utilisation des billets

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés même en cas de perte ou de vol. Ils doivent être présentés sur demande et ne sont pas valables sans la souche de contrôle. Toute revente de billet à un prix supérieur à celui figurant au recto est formellement interdite. N'achetez vos billets qu'aux points de vente autorisés.

L'acheteur est seul responsable de son billet. Il en assume l'entière responsabilité en cas de vol, perte ou fraude. Chaque billet est unique : le code barre qu'il contient sera scanné à l'entrée et ne permettra l'admission que d'une seule personne. Ainsi, seule la première personne à présenter le billet sera admise à la représentation. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière.

Tout détenteur d'un billet acquis dans le cadre de la présente offre s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser à des fins promotionnelles ou commerciales quelles qu'elles soient. En particulier, sauf accord spécifique du Verbier Festival, toute vente ou échange de billets sont rigoureusement interdits. A ce titre, le Verbier Festival se réserve le droit de refuser l'accès à ses salles à tout détenteur d'un billet acquis auprès d'un organisme autre que le Verbier Festival ou de tout tiers dûment mandaté par lui.

7. Conditions d'admission dans les salles de concerts

Chaque billet ne donne droit qu'à une seule place. Tout détenteur d'un billet s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit ou article que ce soit dans l'enceinte du Verbier Festival.

Par respect pour le public et les artistes, l'accès à la salle ne sera permis, une fois le concert commencé, qu'aux places disponibles et au moment opportun, sur indication du personnel d'accueil. Le placement numéroté n'est plus garanti après l'heure indiquée sur le billet.

Les billets perdent leur validité dès que leurs détenteurs quittent la manifestation. Toute personne se trouvant dans l'enceinte du Verbier Festival doit se soumettre aux règles de sécurité en vigueur.

Pour être valide, les billets ne doivent pas être détachés de leur souche de contrôle.

Les billets électroniques doivent comporter un code barre ou QR code de la taille initiale, lisible et non souillé. Ce billet code barre est unique. Sa validité sera contrôlée à l'entrée de la salle. Le billet n'est valable qu'une seule fois : les photocopies, imitations et contrefaçons ne seront pas acceptées. Il est interdit d'acquérir des billets par des sources extérieures aux points de vente officiels du Verbier Festival, le client n'ayant aucune garantie de la validité du billet.

Il est formellement interdit de photographier, filmer ou enregistrer le concert.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant le concert. Il est interdit de fumer dans les lieux de concert du Verbier Festival.

8. Réclamations

Les demandes de remboursement accompagnées d'un certificat médical ne font pas l'objet d'un remboursement automatique et seront examinées par la Direction du Verbier Festival. Seule la personne concernée par le certificat médical peut prétendre au remboursement de ses billets.

Sous réserve des dispositions précédentes, toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée au Verbier Festival par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, à l'adresse suivante :
Verbier Festival - Rue Jean-Jacques Rousseau 4 - 1800 Vevey - Suisse.

L'élection de domicile est faite par le Verbier Festival à son siège social. En cas de contestation concernant l'exécution du contrat de vente ou du paiement du prix, le Tribunal d'Entremont (Valais) sera le seul compétent. Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion à nos conditions générales de vente.